

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 22\_HQU\_28 - Question orale Alexandre Berthoud - Sur quelles bases le Conseil d'Etat fait-il le tri des journaux auxquels il accorde son aide ?

Séance du Grand Conseil du mardi 1er mars 2022, point 2.22 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Notre Grand Conseil a accepté voici un an une dépense de 6,2 millions de francs sur cinq ans pour aider la presse, notamment par l'insertion régulière et importante d'annonces pour un montant de 2,5 millions de francs. Nous l'avons fait en exprimant le vœu ferme et explicite de voir le Conseil d'Etat privilégier par ses annonces « les médias qui ne distribuent pas de dividendes, y compris dans le cadre d'un groupe, les entreprises qui ne recourent pas à des licenciements économiques malgré des résultats bénéficiaires et les bénéficiaires qui recourent à la formation ». Le gouvernement avait alors promis d'en tenir compte.

Dans le cadre de cette aide, et à l'approche des élections cantonales, des annonces incitant au vote paraissent ces jours dans de nombreux titres, y compris des titres de cantons voisins ayant une rubrique vaudoise. Il s'avère toutefois, selon un récent article citant le chef du BIC (Bureau d'information et de communication de l'Etat) que des journaux comme 24H, membre d'un groupe notoirement distributeurs de dividendes, y compris a de gros actionnaires étrangers, se voient commander de telles annonces. Cela alors que Le Temps, journal transcantonal de référence, très présent dans notre canton et peu connu pour ses dividendes s'en voit privé.

Je demande dès lors au Conseil d'Etat d'expliquer comment il trie les journaux qu'il favorise et quels sont les critères qu'il a défini pour l'octroi de ses aides ?

## Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[\(+41213160500\)](tel:+41213160500)(tel:+41213160500)

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo\_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl'););

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)